

SOMMAIRE

	pages
ÉDITO	1
– Les chemins de la connaissance	
ABONNEMENT	2
– La Lettre de Psychiatrie Française	
COLLOQUE	3 à 5
24 novembre 2017, à Paris	
Anthropologie et psychiatrie dans la société des affects	
ON EN PARLE	6-7
– Prise en charge de la souffrance psychique des jeunes : quand le thérapeutique précède le diagnostic	
INFORMATIONS	8
– Accessibilité des cabinets médicaux : attention aux arnaques	
À VOS AGENDAS	9
16 mars 2018, à Paris	
Quel modèle pour la pédopsychiatrie de demain : fiction et réalité	
DOSSIER	10 à 14
Les 50 Ans du SPF	
– L'activité syndicale au jour le jour	
– L'exercice de la psychiatrie infantile et la formation des psychiatres d'enfants	
LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE	15
– Focus sur le Blue Whale Challenge	
– Quand la mort devient monnayable	
SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS	16
– Bulletin d'adhésion 2017	17
– Actualités professionnelles	
PAS DE DISCOURS SANS LECTURE	18
– Ouvrages récemment parus	
PSYCHIATRIE FRANÇAISE	18
– Inventaire	19
– N° 4/16 : Neurosciences et psychiatrie, quels rapports ?	
LIVRES EN IMPRESSIONS	20
– Précis de psychothérapie psychanalytique de l'enfant autiste, psychotique et borderline	
PETITES ANNONCES	21
LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE	22-23
– Formations, réunions et colloques	
POUR VOS AGENDAS	24
6 et 7 juillet 2018	
– Les Septièmes Rencontres de Suze-la-Rousse	
L'identité	

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE

Jean-Louis GRIGUER*

Les thèmes des prochains colloques de l'Association Française de Psychiatrie s'inscrivent pleinement dans notre souci permanent de questionner nos savoirs indispensables à l'approche clinique.

Le Colloque qui se tiendra, à Paris, le 24 novembre 2017 sur « Anthropologie et psychiatrie dans la société des affects » permettra la confrontation entre l'anthropologie et la psychiatrie. La place importante de la notion d'affect dans notre société ne manque pas de nous interpeller.

Ce mouvement auquel nous assistons peut nous conduire à un risque d'individualisme qui réduirait l'influence des structures, des institutions et des rapports sociaux.

La question se pose alors de comment repenser et articuler les affects des sujets en tenant compte de la détermination des structures et au-delà d'analyser les rapports qu'ils entretiennent avec les variabilités culturelles.

Le Colloque, prévu le 16 mars 2018, à Paris sur « Quel modèle pour la pédopsychiatrie de demain : fiction et réalité » répond à notre engagement à participer à la réflexion nécessaire pour appuyer le développement de la spécificité de cette spécialité, dans la continuité des travaux de beaucoup de nos anciens.

Le séminaire de phénoménologie psychiatrique, proposé maintenant chaque année, sur le thème « Identité et subjectivité » en 2017-2018 se prolongera sur le thème « Identité » par les Rencontres de Suze-la-Rousse (5 et 6 juillet 2018) qui permettront d'approfondir cette problématique dans une approche pluridisciplinaire caractérisant ce moment d'échanges.

Ces colloques aborderont les maladies mentales à travers les recherches actuelles qui se développent aussi bien dans le champ de la psychopathologie que dans celui des neurosciences.

* Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie.

ABONNEMENT

À NOS « GRACIEUX » LECTEURS

Nous vous rappelons que *La Lettre de Psychiatrie Française* vit essentiellement des abonnements !
Si vous êtes attaché(e) à sa lecture et si vous souhaitez la recevoir régulièrement, **MERCI DE VOUS ABONNER.**

Nous serions également heureux de vous compter parmi nos auteurs.

N'hésitez pas à nous adresser vos propositions d'articles.

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à l'Association Française de Psychiatrie : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

TARIF 2017

40 EUROS TTC – France métropolitaine

50 EUROS TTC – Hors métropole

Vos coordonnées :

Raison sociale (Institutions) :

Pour l'Union Européenne, N° de TVA intracommunautaire

Nom* Prénom*

Exercice Professionnel : Libéral Hospitalier Salarié

 @

*

Code postal* Ville*

* 

* Champs obligatoires

Votre commande :

Abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*

Ces tarifs ne concernent pas les membres de l'AFP et du SPF à jour de cotisation, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (France métropolitaine) de 40 euros TTC.
- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (hors métropole) de 50 euros TTC.
- Je bénéficie, pendant mon abonnement, de trois lignes gratuites pour une petite annonce en format ligne.*
- Je demande un justificatif fiscal.

* Cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre de petites annonces communiquées à *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Votre règlement :

par chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie.

Date :

Cachet - Signature

Pour tout renseignement, merci de contacter l'AFP
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

 01 42 71 41 11 –  contact@psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE
un colloque sur le thème

ANTHROPOLOGIE ET PSYCHIATRIE DANS LA SOCIÉTÉ DES AFFECTS

le vendredi 24 novembre 2017
à PARIS

Avec les interventions :

Alain FROMENT (Anthropologue au Musée de l'Homme, Paris)
Yannick JAFFRÉ (Directeur de Recherche au CNRS)
Samuel LÉZÉ (Maître de Conférences en anthropologie sociale à l'ENS Lyon)
Richard RECHTMAN (Directeur d'études à l'EHESS)
Yannis GANSEL (Psychiatre)
Jean-Pierre CAPITAIN (Psychiatre) et Chantal BIWER (Infirmière, Sophrologue)

ARGUMENT

Qu'on l'appelle anthropologie psychiatrique, ethnopsychiatrie ou psychiatrie transculturelle, la confrontation entre l'anthropologie et la psychiatrie suppose la mise en question d'un certain nombre de notions propres à chacune de ces deux disciplines.

C'est dans cette perspective qu'il nous a paru pertinent d'appliquer ce double regard à l'émergence récente d'une « société des affects » où la notion d'affect occupe une place de plus en plus importante. Pour mieux comprendre cette évolution notable nous sommes tout naturellement conduits à nous interroger sur ce qu'elle représente pour les autres, dans d'autres cultures.

Le « tournant émotionnel » auquel nous assistons comporte en effet un risque qui concerne directement les cliniciens et ceux qui s'intéressent à l'articulation entre psychiatrie, santé mentale et société : celui de l'exaltation d'un individualisme triomphant qui fait passer au second plan l'influence des institutions et des rapports sociaux. Dans ces conditions, comment repenser et articuler les affects des individus avec le poids de détermination des structures ; comment, au-delà, analyser les rapports qu'ils entretiennent avec les variabilités culturelles dans un monde de plus en plus globalisé et métissé.

Afin d'approcher au plus près cet objet d'étude complexe, nous vous proposons de le soumettre à l'approche pluridisciplinaire qui caractérise nos colloques.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN,
Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, François KAMMERER

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com
ou visiter notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE

PROGRAMME



ANTHROPOLOGIE ET PSYCHIATRIE DANS LA SOCIÉTÉ DES AFFECTS

le vendredi 24 novembre 2017, à PARIS

8h30 – 9h00 : Accueil des participants

9h00 – 9h15 : **OUVERTURE DE LA JOURNÉE**

Docteur Jean-Yves COZIC (Brest), Président de l'Association Française de Psychiatrie.

MATIN

*sous la Présidence du Docteur Jean-Louis GRIGUER
Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie*

9h15 – 9h45 : **Comment nos affects sont devenus des enjeux politiques**

Docteur Richard RECHTMAN (Paris), Anthropologue, Psychiatre des Hôpitaux, Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

9h45 – 10h00 : Discussion avec la salle

10h00 – 10h30 : **Spectres de Spinoza – Hantologie d'un diagnostic d'époque**

Samuel LÉZÉ (Lyon), Maître de conférences en anthropologie sociale à l'ENS de Lyon et responsable de l'équipe DSM à l'IHRIM-UMR 5317.

10h30 – 10h45 : Discussion avec la salle

10h45 – 11h00 : Pause

11h00 – 11h30 : **De la cranioscopie à la craniométrie : comment le crâne est devenu un objet fétiche en anthropologie**

Docteur Alain FROMENT (Paris), Médecin et anthropologiste, Directeur de Recherche à l'IRD (ancien responsable des collections d'anthropologie du Musée de l'Homme).

11h30 – 11h45 : Discussion avec la salle

11h45 – 12h30 : Discussion avec les intervenants de la matinée

12h30 – 14h00 : Déjeuner libre

APRÈS-MIDI

*sous la Présidence du Professeur Michel BOTBOL
Secrétaire Général adjoint de l'Association Française de Psychiatrie*

14h00 – 14h45 : **Subjectivités en situations et inégalité des agencements socio-affectifs**

Yannick JAFFRÉ (Marseille), Directeur Recherche CNRS UMI 3189 et Directeur Scientifique du Groupe Inter Académique pour le Développement (GID), Institut de France.

14h45 – 15h00 : Discussion avec la salle

15h00 – 15h45 : **La société des affects au prisme des conduites antisociales adolescentes**

Docteur Yannis GANSEL (Lyon), Psychiatre et chercheur en sciences sociales.

15h45 – 16h00 : Discussion avec la salle

16h00 – 16h15 : Pause

16h15 – 17h00 : **Le N'DOEP et la transe**

Docteur Jean-Pierre CAPITAIN (Dijon), Psychiatre.
Chantal BIWER (Dijon), Infirmière, Sophrologue.

17h00 – 17h15 : Discussion avec la salle

17h15 – 17h45 : Discussion avec les intervenants de l'après-midi

17h45 – 18h00 : **CONCLUSION DE LA JOURNÉE**

Docteur François KAMMERER, Vice-Président de l'Association Française de Psychiatrie.

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION



**ANTHROPOLOGIE ET PSYCHIATRIE
DANS LA SOCIÉTÉ DES AFFECTS**

le vendredi 24 novembre 2017, à PARIS

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :
45, rue Boussingault – 75013 Paris – secretariat@psychiatrie-francaise.com

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel :	N° RPPS :
Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>	N° Adeli :
Ce Colloque entre dans mon programme de DPC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

s'inscrit au colloque du 24 novembre 2017, à Paris

et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

DROITS D'INSCRIPTION	TARIFS
Tarif Général	100 €
Membres de l'AFP (cf. bulletin d'adhésion page 28)	60 €
Étudiants de moins de 30 ans ; internes ; demandeurs d'emploi (sur justificatif)	40 €
Formation Professionnelle	
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Hors DPC : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 (avec prise en charge de l'employeur pour les salariés) Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur ➢ DPC : (N° agrément 2391) – Programme : N° 23911700003. Nous contacter si besoin soit par téléphone ☎ 01 42 71 41 11 soit par mail ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com <ul style="list-style-type: none"> • Libéraux et salariés de centre de Santé : Frais de DPC pris en charge par l'ANDPC et indemnisation du participant (si validation des 3 étapes) • Salariés : Ces frais de formation seront pris dans le cadre de la formation professionnelle. Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur 	<p>210 €</p> <p>0 €</p> <p>380 €</p>
<p>TARIF UNIQUE le jour du Colloque : 150 € (aucune inscription au titre de la formation professionnelle ne sera effectuée sur le lieu du colloque)</p>	

Le 2017

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque.**
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.**

LIEU DU COLLOQUE

Salle de conférences de l'AQND, 92, bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
☎ 01 42 71 41 11 – ✉ 01 42 71 36 60 – secretariat@psychiatrie-francaise.com
et aussi sur notre site Internet : www.psychiatrie-francaise.com

ON EN PARLE

PRISE EN CHARGE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES JEUNES : QUAND LE THÉRAPEUTIQUE PRÉCÈDE LE DIAGNOSTIC

David SOFFER*

Le 5 mai dernier est paru au Journal Officiel un décret⁽¹⁾ signé par un gouvernement sur le départ. Il concerne quatre ministères : santé, éducation nationale, économie et budget mais surtout et avant tout la psychiatrie et les psychiatres. Son objet : **la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes, son intention : améliorer la prise en charge et le suivi des jeunes de 11 à 21 ans.**

Ce décret précise que nos collègues pédiatre, médecin scolaire ou médecin généraliste après évaluation, pourront orienter les jeunes en situation de souffrance psychique vers une consultation de psychologue libérale pour une psychothérapie qui ne devra pas dépasser 12 séances. Cette dernière sera prise en charge dans la limite d'un forfait. S'agissant d'une expérimentation, les jeunes qui « présentent des troubles psychiatriques ou des signes de crise suicidaire » seront exclus du dispositif.

Quelle surprise de découvrir que ne sont pas prévus dans ces expérimentations les pédopsychiatres et psychiatres ayant un exercice pédopsychiatrique qu'ils soient libéraux ou hospitaliers...

Les rédacteurs du décret nous opposeront que cette expérimentation sera coordonnée par les Maisons Des Adolescents (MDA) car parmi leurs nombreuses missions⁽²⁾, elles doivent « organiser l'expertise interprofessionnelle sur des situations individuelles en vue de la définition d'une prise en charge précisant les engagements et les limites des différents intervenants ». En dehors de l'extraordinaire Maison de Solenn⁽³⁾, la plupart des MDA auront bien du mal à organiser « une expertise interprofessionnelle » sans recours aux psychiatres hospitaliers ou libéraux. Alors pourquoi ne pas les avoir inclus dans le parcours de ces jeunes ?

Sans doute parce que les caricatures du psychiatre s'en donnent à cœur joie : la souffrance psychique ne les intéresse pas, trop occupés à délivrer des psychotropes après une évaluation objective par questionnaires, ou à remplir des formulaires d'arrêt de travail, à rédiger des certificats médicaux et autres formulaires de la MDPH. Peut-être parce

qu'ils ne sont pas assez nombreux ? Peut-être enfin pour éviter qu'ils n'abusent du dispositif et multiplient les prescriptions de séances de psychothérapie ?

Quoi qu'il en soit la psychiatrie, spécialité médicale pratiquée par les psychiatres, est donc, en quelques lignes, exclue d'une expérimentation visant la prise en charge de la souffrance psychique.

C'est officiel, la souffrance psychique est une affaire de santé mentale mais n'est pas une affaire de psychiatrie. La souffrance psychique c'est l'affaire de tous (éducateurs, enseignants, pédiatres, généralistes, psychologues) sauf des psychiatres.

Le concept de souffrance psychique a été lancé par Antoine Lazarus, dans un rapport intitulé « Une souffrance qu'on ne peut plus cacher »⁽⁴⁾. Il s'agissait d'insister sur les effets du social et de ses inégalités sur les individus, et d'interpeller les pouvoirs publics sur les indispensables mesures à prendre. Il conclut à la nécessaire collaboration entre professionnels du sanitaire et du social et encourage le développement d'interventions divers impliquant professionnels du secteur et libéraux.

Depuis ce concept semble être repris à l'excès au point que certains s'interrogent sur les effets de son usage extensif⁽⁵⁾ : après les exclus, les salariés, les harcelés, les mères isolées voilà les adolescents.

En février 2000, un rapport du Haut Comité de la Santé Publique consacre la souffrance psychique de l'adolescent suivi d'une série de recommandations consensuelle : éducation pour la santé, coordination des adultes autour du sujet, intervention de crise, innovation et... Et de conclure « face à la souffrance psychique des adolescents et des jeunes adultes, nul n'est prophète. Aucun professionnel n'est compétent tout seul »⁽⁶⁾.

Alors pourquoi faut-il exclure les psychiatres d'une expérimentation innovante et les assigner aux troubles psychiatriques ou à la crise suicidaire... ? Cette séparation entre souffrance psychique et troubles psychiatriques interroge : qu'annonce-t-elle ?

* Secrétaire Général du Syndicat des Psychiatres Français.

⁽¹⁾ Décret n° 2017-813 du 5 mai 2017 relatif aux expérimentations visant à organiser la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes – Legifrance.

⁽²⁾ www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/CahierdeschargesMDA.pdf

⁽³⁾ Évaluation de la mise en place du dispositif MDA, IGAS rapport N° RM2013-142P.

⁽⁴⁾ La documentation française, « Une souffrance qu'on ne peut plus cacher : rapport du groupe de travail » ville, santé mentale, précarité et exclusion sociale.

⁽⁵⁾ François Chobeaux, « La souffrance psychique : un concept qui échappe », VST – Vie sociale et traitements, 2009/1 (n° 101), p. 37-40. DOI 10.3917/vst.101.0037.

⁽⁶⁾ La souffrance psychique des adolescents et des jeunes adultes <http://www.hcsp.fr/docs/pdf/hcsp/hc000987.pdf>

Certains réclament une psychiatrie au chevet de la maladie mentale et non des maux de notre société. Les mêmes dénoncent un détournement des moyens de la santé au profit de l'action sociale. Qui n'a pas croisé « une patate chaude », un incassable, qui désorganise les services de l'ASE ou de l'éducation nationale et embouteille une psychiatrie faute de solution pérenne ? Qui n'a pas eu à relever la discordance éducative de certains parents comme principale étiologie du symptôme à l'origine d'une consultation ?

Pour autant, doit-on accepter d'être « déchargé », voire écarté de la prise en charge de la souffrance psychique ? Nullement, si l'on en croit ses concepteurs. Elle nous concerne, pas seulement comme citoyens, mais comme spécialistes, seuls habilités à porter un diagnostic et à préciser ce qui relève de notre champ. Si la souffrance psychique ne relève pas que de la psychiatrie, elle en relève aussi (souvent !). Nous ne pouvons accepter cette régression vers une thérapeutique précédant un diagnostic.

L'Association Française de Psychiatrie

PROPOSERA en 2018

différents colloques sur les thèmes suivants :

- **Quel modèle pour la pédopsychiatrie de demain : fiction et réalité, à Paris, le 16 mars**
- **L'identité, à Suze-la-Rousse, les 6 et 7 juillet**

**Merci de noter les dates dans votre agenda
Renseignements auprès de :**

**L'Association Française de Psychiatrie
45, rue Boussingault - 75013 PARIS - ☎ 01 42 71 41 11
✉ contact@psychiatrie-francaise.com**



PENSER à acquérir

sur le site des
Presses de l'École des hautes Études en Santé Publique :
<https://www.presses.ehesp.fr>
ou à la Librairie Tschann
125 bd du Montparnasse 75006 PARIS

la nouvelle Classification Française des Troubles Mentaux (CFTM R-2015), dont la dernière version datait de 1968, prolonge la méthodologie de la Classification française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent (CFTMEA) en y ajoutant le volet « adulte ». Rendant compte des repères dimensionnels et catégoriels, elle comprend également un transcodage avec la Classification internationale CIM 10.

INFORMATIONS

ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX : ATTENTION AUX ARNAQUES

Profitant du retard que nous aurions pu prendre pour les dépôts de déclaration d'accessibilité (loi du 11 février 2005) ou de notre perplexité devant les démarches à accomplir, des sociétés se faisant passer pour des organismes officiels nous contactent par mails, courriers ou messages téléphoniques agressifs menaçant de sanctions prévues par la loi en cas d'absence de déclaration et nous proposent de nous aider dans nos démarches de diagnostic et de déclaration. L'objectif est de vendre une démarche payante en remplissant un formulaire d'autodiagnostic en ligne puis de fournir nos coordonnées bancaires.

Restez vigilant, un organisme officiel ne démarchera jamais par téléphone, il n'existe qu'une seule adresse pour traiter les problèmes liés à l'accessibilité : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/accessibilite>

Comme nous l'indiquions dès 2015, si votre établissement ne respecte pas les règles d'accessibilité, vous auriez dû déposer avant le 27 septembre 2015, un agenda

d'accessibilité programmé appelé **Ad'AP**. Même si la date est largement dépassée, il n'est jamais trop tard pour bien faire surtout si vos locaux ne respectent pas les règles d'accessibilité et que les travaux à prévoir nécessiteraient de lourds investissements. De même, vous pourrez à travers cet Ad'AP demander une dérogation pour impossibilité technique avérée (ascenseur trop étroit) ou refus de la copropriété de vous laisser faire les aménagements nécessaires (PV de l'AG).

Notre conseil est de vous rapprocher d'un bureau d'architecte ou d'un bureau d'étude type expert immobilier qui peut vous accompagner dans cette démarche moyennant un forfait aux alentours 500 euros. Attention si vous considérez ou savez que votre établissement respecte les règles d'accessibilité vous n'avez rien à faire.

Un exemple de démarchage commercial prenant l'aspect d'un organisme officiel :

ADAPT
Agence française de réglementation pour les droits au PMR
Téléphone :
Email : adap.infos.services@gmail.com

Eléments d'identification

Objet : Obligation réglementaire relative à votre établissement

Date limite de dépôt : 22 SEPTEMBRE 2017

Bonjour,

Votre établissement n'apparaît pas dans la liste des Entreprises Reçevant du Public (ERP) engagées dans la démarche d'un Ad'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) ou ayant fourni leur déclaration auprès de votre préfecture.

La date limite du 27 Septembre 2015 étant dépassée, nous vous informons que tous les ERP doivent soumettre leur déclaration relative à l'accessibilité. Tout établissement recevant du public (ERP) non conforme est passible de sanctions financières et pénales prévues à l'article 7 (L152-4) du code de la construction et de l'Habitation.

L'adhésion à un Ad'AP permet de suspendre toute sanction. Nous vous invitons dès maintenant à vous mettre en conformité :

Par téléphone :
Du Lundi au Jeudi de 9h00 à 18h00 sans interruption et le Vendredi de 9h00 à 14h00.

Actuellement seront traités en priorité les ERP de 5^{ème} catégorie.
Le bureau de traitement des dossiers a mis en place une assistance téléphonique afin de vous aider à remplir votre diagnostic par internet au

Informations importantes :

Sont concernés par cette obligation liée au ERP, les établissements, les cabinets et tous types de commerces (et assimilés) recevant du public.
L'absence de déclaration relative à l'Accessibilité expose les établissements à une amende de 1500 €. L'amende pénale est de 45 000 € pour les personnes physiques et est portée à 225 000 € pour les personnes morales. Si vous avez déjà effectué votre déclaration, merci de ne pas tenir compte de ce rappel.

À VOS AGENDAS



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE
un colloque sur le thème

QUEL MODÈLE POUR LA PÉDOPSYCHIATRIE DE DEMAIN : FICTION ET RÉALITÉ

le vendredi 16 mars 2018 à PARIS de 9h00 à 18h00

Salle de conférence de l'AQND
92 bis boulevard du Montparnasse (14^{ème} arrondissement)

ARGUMENT

La pédopsychiatrie française est en crise ! c'est en tout cas ce que disent tous ceux qui s'intéressent à son fonctionnement actuel ou à son futur. Au-delà des batailles autour de l'autisme dans lesquelles elle a été particulièrement maltraitée par certains usagers et certains services de l'État, la pédopsychiatrie se voit en effet reprocher pêle-mêle, ses listes d'attente, ses publications insuffisantes ou trop compliquées, ses références anciennes ou au contraire son réductionnisme plus récent, ce qu'elle fait et ce qu'elle ne veut pas faire, ce qu'elle dit ou ce qu'elle tait, son intérêt pour tel ou tel champ ou sa réticence à s'en occuper, etc., en somme tout et l'inverse de tout, parfois exprimé par les mêmes personnes ou par ceux qui voient dans cette insatisfaction et ces plaintes l'occasion de promouvoir de nouveaux modèles qu'ils jugent plus opportuns (plus efficaces, plus économiques, plus contrôlables, plus durables, plus rationnels, etc.).

Lancés dans les derniers mois du précédent quinquennat, plusieurs rapports ont été produits par différentes instances pour proposer des solutions plus ou moins élaborées pour avancer sur ces questions que la création du Conseil National de Santé Mentale et du Comité de Pilotage de la Psychiatrie permettent maintenant de discuter de façon plus approfondie. Dans la suite de l'Article 69 de la Loi de Modernisation de notre Système de Santé (janvier 2016) ces comités et ces différents rapports sont généralement aux prises avec deux tendances contradictoires, qui concernent tout particulièrement la pédopsychiatrie de demain :

- Un modèle qui, autour de la notion de secteur, charge la psychiatrie d'être au centre de la lutte pour la santé mentale des populations desservies, de la prévention à la réhabilitation, autour des soins spécialisés qu'elle propose.
- Un autre modèle qui s'attache au contraire à réduire au maximum le recours à la psychiatrie en donnant à la prévention la tâche prioritaire de prévenir le recours à la psychiatrie et à l'inclusion psychosociale celle de raccourcir le plus possible la durée de ce recours. Promu par l'OMS et la technostucture sanitaire qui le jugent plus économique, plus durable, et probablement plus contrôlable, ce deuxième modèle interroge tout particulièrement la pédopsychiatrie, du fait de l'importance que celle-ci donne à la prévention, et, en particulier, à la précocité des soins qui est le principal levier de la prévention dans le modèle du secteur. L'efficacité de ce modèle repose certes sur l'existence de moyens suffisants pour assurer cet accès précoce à des soins médico-psychologiques qui permettent de répondre aussitôt que possible, aux troubles indifférenciés par lesquels s'expriment la plupart des souffrances psychologiques de l'enfant et de l'adolescent, quelle que soit la sévérité du trouble psychiatrique sous jacent (simple conflit de développement ou pathologie émergente à fort potentiel chronique et handicapant).

La question qui se pose alors est celle de savoir si cet autre modèle est de nature à apporter une solution aux difficultés que rencontre la pédopsychiatrie pour assurer ses missions : autrement dit, toutes choses égales par ailleurs, sur quels arguments et par quels mécanismes pense-t-on qu'une amélioration du service rendu par la pédopsychiatrie viendrait de la réduction de son champ au seul traitement des pathologies psychiatriques nosographiques avérées ou aux seuls abords médicamenteux et ou hospitaliers de ces troubles ?

Dans la tradition d'ouverture qui est celle de l'AFP, ce colloque se donne l'objectif de réfléchir à ces questions en discutant des avantages et des inconvénients de l'un et l'autre de ces deux modèles, pour les patients et leur famille ainsi que pour la santé publique et l'organisation des soins en pédopsychiatrie.

AVEC LES INTERVENTIONS DES :

Pr David COHEN, Dr Bernard DURAND, Pr Bruno FALISSARD,
Pr Daniel MARCELLI, Dr Roger TBOUL, Pr Michel BOTBOL et,
sous réserve : Pr Maurice CORCOS, Dr Nicole GARRET et Dr Marc HERMANS.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Michel BOTBOL, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN, Jean-Yves COZIC, François KAMMERER

Le Programme complet sera diffusé dans le prochain numéro de **La Lettre de Psychiatrie Française**.

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

Le Secrétaire général : 23, rue Pradier – 92 – Ville d'Avray

L'ACTIVITÉ SYNDICALE AU JOUR LE JOUR

Le 24 janvier 1969

Notre combat pour la Psychiatrie n'a jamais été aussi serré que dans les deux derniers mois. Il comporte des résultats d'une importance capitale et des développements auxquels chacun, à sa place, doit prendre part. Le plus simple est une relation chronologique :

4 décembre 1968 : Le CNUP se réunit à Paris, sous la présidence du Professeur DELAY. Il publie un communiqué en trois points :

- 1° – La séparation de la Neurologie et de la Psychiatrie est acceptée, à condition qu'un enseignement de la Neurologie soit préservé pour les futurs psychiatres,
- 2° – La position envers l'Internat est réservée avec l'intention de protéger un secteur CHU,
- 3° – La nomination des futurs enseignants doit être laissée « à l'initiative » des enseignants actuels, « s'ils le jugent nécessaire ».

12 décembre 1968 : La Presse publie un communiqué du **Syndicat du Système Nerveux**, que tout le monde a pu lire et qui, dans une formulation particulièrement hypocrite, engage, à l'encontre des réformes pour lesquelles nous militons, une offensive de grand style. On trouvera dans ce numéro notre réponse, élément de plusieurs autres textes qui ont paru ici et là.

13 décembre 1968 : À la **Société Médicale des Hopitaux de Paris**, le Professeur MOLLARET prononce, contre la Psychiatrie et les psychiatres, présentés comme de dangereux révolutionnaires décidés à se séparer de la Médecine, une violente diatribe, en présence du Professeur DELAY.

15 décembre 1968 : Le jour de notre Assemblée Générale, qui se déroule au milieu de cette offensive et en reçoit les échos comme elle prépare nos réponses, le même Professeur MOLLARET récidive, cette fois devant l'Assemblée Générale de la Confédération des Syndicats Médicaux. Personne là non plus n'est en mesure de lui répondre. On trouvera dans notre Bulletin l'échange de lettres que cet incident a provoqué avec la Confédération.

Il convient de s'arrêter un instant sur le sens de toute cette activité. Nos adversaires savaient que le 17 DÉCEMBRE, se réunissait le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale qui devait donner son avis sur le projet d'arrêté instituant les deux certificats de Neurologie et de Psychiatrie. Il s'agissait d'empêcher cette séparation. L'appel était fait au milieu sociologique sur lequel on savait pouvoir compter : celui des « notables », des professeurs, des médecins traditionalistes, auxquels il s'agissait de faire croire que les psychiatres **veulent sortir de la Médecine**, contre-vérité sur laquelle on verra s'apesantir toute une propagande.

16 décembre 1968 : Pour répondre à cette propagande, notre Syndicat organise rapidement, en y invitant nos amis des Syndicats proches de nous, une Conférence de Presse. Aussi chaque manifestation des adversaires a été contrée, aussitôt, par une réponse.

Notre Syndicat avait aussi, pour sa part, préparé la réunion de Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale en prenant contact avec le Professeur R. DEBRÉ, membre de ce Conseil, par une note d'information et par des contacts personnels de certains d'entre nous.

17 décembre 1968 : Le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale se réunit pour donner avis sur le texte préparé par le Docteur PAUMELLE et le Ministère. Le Professeur KAMMERER y représente, en tant qu'expert, la Psychiatrie ; le Professeur CASTAIGNE, en tant qu'expert, la Neurologie.

Ce sont ces textes qui paraîtront le 7 JANVIER au Journal Officiel et qui sont reproduits dans notre Bulletin.

La fin de décembre et le début de janvier ne comportent plus que des réunions officieuses destinées à préparer la suite des activités. Car il est clair que la séparation enfin obtenue va être le départ, pour nous, d'un grand effort de dégagement des nouvelles structures ; pour nos adversaires, de combats de retardement et de manœuvres sur les points non encore conquis par la réforme.

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

7 janvier 1969 : Parution au Journal Officiel des textes créant les deux CES.

9 janvier 1969 : Réunion du Conseil National de l'Ordre des Médecins. Nous savions que lors de cette session, le Conseil de l'Ordre serait saisi de la question des deux spécialités. Nous avons, quant à nous, diffusé en fin DÉCEMBRE, une note d'information (la même qui avait été adressée au Professeur DEBRÉ) auprès des conseillers qui font partie de la troisième Commission du Conseil, chargée des spécialités. Nous savions que les conseillers n'avaient pas reçu, comme c'est la coutume, le rapport sur cette question, confié au Professeur Agrégé DENIKER.

Cependant, sans que personne de notre tendance en soit averti, le Conseil délibère sur ce rapport, distribué en séance ; une motion très sévère à l'égard des réformes, a été préparée par DENIKER, dans l'espoir que notre effort soit combattu par le Conseil National de l'Ordre. Nous devons à la voix d'un seul conseiller que cette délibération impromptue ne se soit pas terminée par le vote de cette motion.

On peut signaler que, pendant le temps même où se déroulait la séance, le Professeur de VERNUJOL, Président du Conseil National, recevait Henri EY, et l'assurait que rien ne serait fait à l'Ordre sans que nous ayons pu faire entendre un point de vue qui n'y est pas représenté.

La réunion se termine sur la constitution d'une commission chargée d'étudier le problème et composée de MM. DELAY, DENIKER, CASTAIGNE et LHERMITTE. Le même conseiller qui nous a défendu obtient qu'on adjoigne le Professeur KAMMERER.

11 janvier 1969 : Inauguration à BORDEAUX du premier Collège Régional de Psychiatrie. Il faut souligner l'importance de cette création. Pour la première fois, tous les psychiatres d'une région se sont mis d'accord pour constituer une **Unité d'Enseignement et de Recherche** de Psychiatrie. Les deux Ministères intéressés étaient représentés, ainsi que notre Syndicat et le Comité de coordination des Collèges.

13 janvier 1969 : Réunion de l'Intersyndicale de Sainte-Anne.

15 janvier 1969 : Réunion du Conseil National de l'Ordre, pour les commissions ci-dessus indiquées. L'atmosphère nous est tout à fait hostile. Des menaces de déférer au Conseil d'État les arrêtés du 7 JANVIER sont agitées. Le Professeur KAMMERER obtient qu'une commission plus large, dans laquelle il ne sera pas le seul représentant de notre tendance, se réunisse. Cette commission, où siègeront H. EY, MIGNOT, ANGELERGUES et PENOT se réunira le 28 JANVIER.

18 janvier 1969 : Réunion de SOISY. Vous avez pu lire dans la grande presse, les comptes rendus de cette importante réunion, où le Ministre de l'Éducation Nationale a pu entendre le point de vue de notre tendance, et rencontrer ses principaux animateurs. Il faut noter, une fois de plus, la tendance de la rédaction du « MONDE » à contrecarrer nos points de vue.

19 janvier 1969 : Première réunion du nouveau bureau de notre Syndicat. Nos positions tactiques y sont étudiées.

20 janvier 1969 : Réunion de l'Intersyndicale, à Sainte-Anne. Nous maintenons un contact étroit avec les Syndicats des Médecins et des Hôpitaux psychiatriques, celui des psychiatres salariés, ceux des psychiatres en formation, l'association des Collèges. Un projet de secrétariat technique commun est étudié, ainsi que des projets de presse.

20 janvier 1969 : Le Ministre de l'Éducation Nationale reçoit notre Syndicat. Au cours de cette entrevue, trois points importants sont étudiés :

- 1° – Une éventuelle attaque des arrêtés du 7 JANVIER en Conseil d'État n'aurait aucune valeur suspensive,
- 2° – La Psychiatrie peut se constituer en Unités autonomes,
- 3° – La constitution d'une **grande commission**, réclamée par nous depuis des mois, au niveau interministériel, et chargée d'inventer des mesures nouvelles et d'en surveiller l'application reçoit l'approbation du Ministre.

21 janvier 1969 : Le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale est saisi du projet de la Commission de Psychiatrie. Il aboutit à un projet de décret dont le texte n'est pas encore publié à l'heure où j'écris, mais dont le « MONDE » du 23 JANVIER a donné une relation explicite : commission paritaire, avec 19 enseignants et 19 enseignés. Les enseignants seront : 6 Universitaires, 10 Non-Universitaires (dont 6 psychiatres des services publics à temps plein), 3 Membres cooptés.

DOSSIER

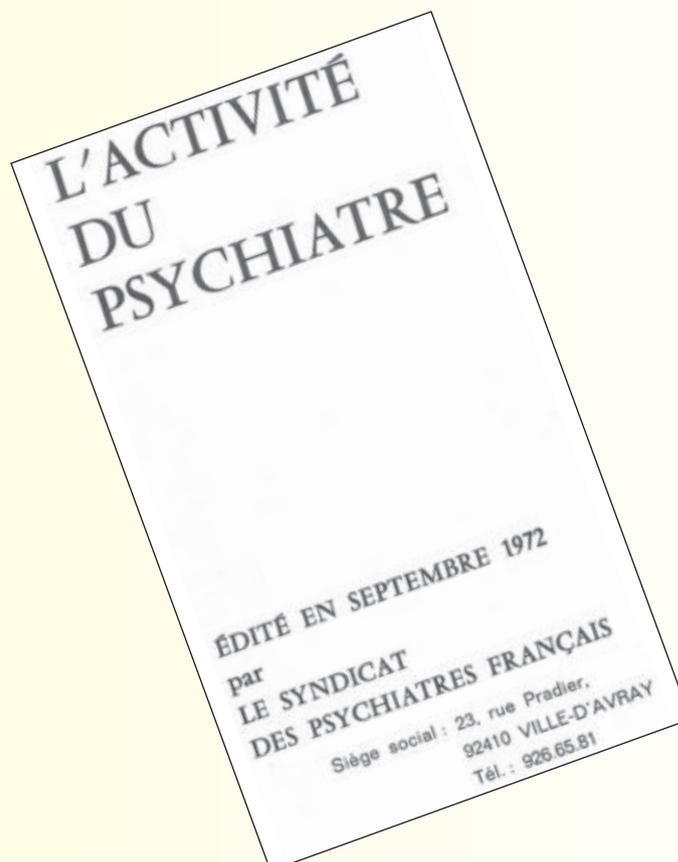
Il y a 50 Ans...

Ainsi, ce Journal du Syndicat s'achève-t-il, provisoirement, sur une victoire de notre travail. Mais il faut que nos adhérents sachent :

- 1° – Que les Conseillers de l'Ordre des Médecins qu'ils peuvent toucher doivent être informés par eux ;
- 2° – Que la bataille pour la future filière de formation et de promotion est encore à livrer. Elle est d'un intérêt capital ;
- 3° – Que notre présence doit être affirmée partout, notre tendance représentée partout, notre pression continuée sans arrêt ; c'est pourquoi nous appelons nos adhérents à s'informer partout de la constitution des Commissions d'enseignement, à participer partout aux travaux préparatoires à l'enseignement dans les CHU, notamment à Paris, à prendre part aux activités nouvelles d'enseignement, même, provisoirement, à titre gratuit ;
- 4° – Que les importantes questions des honoraires, de la Pédo-Psychiatrie, des professions cousines de la nôtre, de la recherche, ne sont pas oubliées. Nous agissons auprès du Ministère des Affaires Sociales et auprès du Groupement des spécialistes pour que la Psychiatrie soit défendue.

Charles BRISSET

**Dans le prochain numéro
vous trouverez la publication
de « L'activité du psychiatre »
édité en septembre 1972 par le *SPF***



DOSSIER

Il y a 50 Ans...

Au moment où de nombreuses instances se mobilisent au chevet de la psychiatrie infanto-juvénile, le texte qui suit vient rappeler l'ancienneté du débat.

Il s'agit d'une réponse à une note parue dans la Presse Médicale, proposée à Charles Brisset par René Diatkine, écrit collectivement en 1969 avec quelques responsables du Syndicat des Psychiatres Français et du Syndicat des Psychiatres en Formation. Ce texte reste encore aujourd'hui d'une grande actualité.

La rédaction

L'EXERCICE DE LA PSYCHIATRIE INFANTILE ET LA FORMATION DES PSYCHIATRES D'ENFANTS

Février 1969

La formation des pédo-psychiatres ou psychiatres d'enfants doit être certainement réexaminée au moment où sont séparées les formations neurologique et psychiatrique. Dans une note récemment publiée par la Presse Médicale, des pédiatres ont préconisé la création d'une spécialité autonome, distincte de la psychiatrie. Ils se proposent de consacrer un certain nombre de lits des hôpitaux pédiatriques et CHU à la pédo-psychiatrie, et pensent que les pédo-psychiatres doivent y être formés.

La spécialisation en psychiatrie infantile existe dans beaucoup de pays et a été certes préconisée par l'Organisation Mentale de la Santé. Mais il s'agit toujours d'une orientation particulière après les études de psychiatrie comme en témoigne un article récent de Donald BUCKLE⁽¹⁾ qui fût jusqu'à l'an dernier fonctionnaire de l'Organisation Mentale de la Santé pour les problèmes psychiatriques en Europe.

1° – Les maladies mentales de l'adulte ont leurs racines dans certaines organisations psychologiques de l'enfance. Tout psychiatre s'intéresse de ce fait à la reconnaissance de ces organisations précoces et à l'étude des facteurs qui les infléchissent dans un sens tantôt favorable, tantôt défavorable. C'est en fonction de ces évaluations du pronostic que les multiples particularités de la vie psychologique de l'enfant et que ses difficultés d'adaptation prennent leur sens. Une formation psychiatrique très poussée est donc indispensable pour pratiquer la psychiatrie chez l'enfant.

2° – Les motifs de consultation sont infiniment variés, dépendant de la tolérance et de l'information du milieu. On ne peut juger de la gravité d'un cas en fonction de l'inquiétude suscitée chez les adultes ni sur un inventaire de symptômes comparable à celui qui permet de définir les syndromes et de circonscrire les entités morbides en pathologie générale. L'anomalie de comportement chez l'enfant peut n'être que l'expression d'un malaise familial ou scolaire. L'appréciation des atypies de comportement ou du caractère des parents, de leurs réactions éventuellement excessives, est un temps essentiel de l'examen. La possibilité d'agir efficacement sur les personnes de l'entourage doit être appréciée à propos de chaque décision thérapeutique.

3° – Étant donné la plasticité du psychisme de l'enfant, le psychiatre doit prendre en considération les cas les plus divers : ceux qui vont se résoudre favorablement l'enfant tirant un bénéfice immédiat des soins qui lui sont prodigués, comme ceux qui sont pris dans un processus évolutif grave. Il doit cependant se garder de considérer comme pathologique tous les échecs de l'éducation ou de la pédagogie, contrairement à une tendance qui se développe actuellement dans certains milieux éducatifs. Seule une connaissance approfondie en psychiatrie permet de faire ce partage. C'est ainsi qu'on ne saurait sans commettre une grave erreur considérer comme relevant de la pathologie de l'évolution du langage, tous les enfants ayant mal acquis la lecture et l'orthographe par suite de malmenage pédagogique ou d'insuffisance de stimulation, ni faire entrer dans le cadre d'une pathologie du caractère des réactions légitimes se manifestant dans des conditions matérielles défavorables.

4° – L'inter-action des relations familiales sur l'organisation mentale des enfants joue un rôle essentiel dans leur évolution. Le psychiatre d'enfant doit être capable de les apprécier et de savoir ce qui est mobilisable ou non dans les attitudes profondes des parents. Il doit avoir subi un entraînement particulier pour cela et ne saurait déléguer

⁽¹⁾ D.F BUCKLE. La formation du psychiatre d'enfants. *La Psychiatrie de l'Enfant*, volume XI, fascicule 1, pages 297-312. Presses Universitaires de France, Paris, 1968.

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

dans ce travail essentiel un technicien d'une autre discipline, quelle que soit son information en matière de relations humaines (psychologues, sociologues). Cette nécessité explique que, dans tous les pays, les Centres dits de « Child Guidance » soient dirigés par des psychiatres ayant reçu une telle formation. Dans ces Centres sont considérées toutes les difficultés que les parents rencontrent dans l'éducation des enfants, depuis les plus bénignes jusqu'à celles qui dénotent de graves désorganisations pathologiques tant chez les parents que chez les enfants.

5° – La connaissance de la pathologie cérébrale et des déficits instrumentaux est indispensable pour le psychiatre d'enfants, qui doit en outre être le mieux possible informé des problèmes de pathologie générale de l'enfance et de leur incidence sur le développement. Ceci est également vrai pour le psychiatre d'adultes, qui s'interroge constamment sur le terrain qui a servi de base au développement de maladies s'extériorisant parfois à un âge tardif, sans que l'on puisse méconnaître l'importance des perturbations inscrites précocement dans le fonctionnement du système nerveux.

6° – S'il est indispensable que tout psychiatre possède une culture authentique dans le domaine de la psychologie sous tous ses aspects, de la sociologie, de la linguistique et de toutes les disciplines lui permettant une conceptualisation correcte de son action, lesdites disciplines ne sauraient se substituer à la discipline psychiatrique ni même en constituer une des parties, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes.

7° – La psychiatrie d'enfants nécessite une étude prolongée des patients dans leur milieu naturel (famille, école). La séparation d'avec ces milieux n'est utile que pour un nombre limité de cas et pour une durée souvent elle-même limitée ; lorsqu'une mise en observation hors du milieu familial est nécessaire elle doit être réalisée dans un établissement adapté. Mais il faut insister sur le fait que le plus souvent les services de soins ambulatoires et les hôpitaux de jour, permettent de réaliser l'observation et la thérapeutique dans les meilleures conditions scientifiques, de la façon la moins dommageable pour l'enfant et en utilisant un équipement beaucoup moins onéreux. Lorsque l'hospitalisation est nécessaire, sa forme traditionnelle est souvent nocive : maintenir un enfant au lit dans une salle d'hôpital général comme s'il était atteint d'une affection somatique aiguë est une tactique indéfendable aujourd'hui même si on aménage quelques salles de jeux pour humaniser la situation. Les hôpitaux psychiatriques ont depuis longtemps cessé cette pratique pour les adultes et l'abandonnent actuellement pour les enfants au profit de structures adaptées.

8° – La nécessité de travailler en relation étroite avec le milieu familial et scolaire a rendu la politique de sectorisation encore plus nécessaire pour l'enfant que pour l'adulte. C'est en outre une condition indispensable pour traiter les enfants avec un appareil diversifié sans être obligé de les admettre en internat spécialisé, pratique très onéreuse dont les effets fâcheux sont aujourd'hui connus. La mise en place d'un dispositif de secteur permet de réduire dans des proportions considérables les placements en internat médico-pédagogique des enfants débiles légers ou de ceux qu'une systématisation abusive faisait classer comme caractériels. Les déficients mentaux graves bénéficient également d'un tel dispositif qui permet au dépistage précoce une orientation correcte et une assistance différenciée.

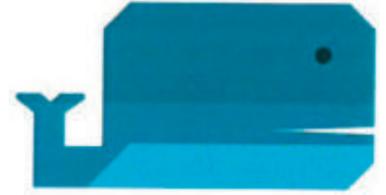
Une telle action serait totalement désinsérée si les techniciens de psychiatrie infantile ne faisaient pas partie de l'équipe de psychiatrie générale : on ne saurait séparer l'enfance de l'adolescence et du jeune âge adulte dans leurs grandes lignes évolutives. Le choix d'une limite d'âge nécessairement arbitraire entraînerait une rupture dans la prise en charge des cas graves, en contradiction absolue avec les nécessités des traitements.

9° – La plupart des psychiatres d'enfants sont avant tout formés à la psychiatrie et se sont orientés par intérêt naturel vers la pathologie du jeune âge. Il ne serait pas compréhensible qu'une séparation soit envisagée au niveau du recrutement et de la formation de ces psychiatres. Des mesures doivent donc être prises pour permettre aux psychiatres qui le désirent, d'acquérir des connaissances complémentaires dans le domaine de la pathologie générale de l'enfant.

D'excellents psychiatres d'enfants étaient à l'origine des pédiatres et il est nécessaire que de telles orientations soient encouragées. Ces pédiatres ont parfois beaucoup de mal à acquérir la formation psychiatrique indispensable. L'organisation des études psychiatriques doit prévoir la possibilité de telles vocations tardives.

LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE

FOCUS SUR LE BLUE WHALE CHALLENGE QUAND LA MORT DEVIENT MONNAYABLE



Thomas BARBARIN

Si vous avez vécu dans une grotte les six derniers mois, vous n'avez probablement pas entendu parler du Blue Whale Challenge (BWC). Ce « jeu » s'inscrit dans la lignée morbide des défis stupides pour enfants et adolescents, comme le « jeu du foulard » ou le « rêve indien ».

Ce challenge serait apparu en 2016, en Russie, sur un réseau social très prisé dans le pays : Vkontakte. Arrivé en France il y a quelques mois, aucun mort ne serait pour le moment à déplorer – contrairement à la Russie où la centaine de décès aurait été dépassée – mais une adolescente a atteint le dernier niveau et a failli se suicider par pendaison. Tout ce qui gravite autour de ce phénomène reste très énigmatique.

DESCRIPTION DU CHALLENGE

Le principe reste assez simple : il consiste en 50 épreuves quotidiennes à réaliser sous la supervision d'un tuteur. Les épreuves sont d'intensité variable, allant de dessiner une baleine sur une feuille, à s'allonger sur des rails de train ; la dernière épreuve consistant à se suicider, le plus souvent en sautant d'un toit élevé.

Chaque jour, il faut envoyer une photo ou une vidéo au tuteur prouvant la bonne réalisation du défi. Et en cas de non-respect, des menaces de mort, sur le « joueur » lui-même ou sur sa famille, sont proférées.

DISCUSSION SUR LA PSYCHODYNAMIQUE DU CHALLENGE

Malgré la ressemblance avec les jeux dangereux habituels, le BWC opère un véritable tournant. Effectivement, à la différence de ses prédécesseurs, le jeu repose sur un principe asymétrique : il y a un « tuteur » (curator) et un « joueur » (player). Et c'est là où le jeu devient pervers. Car oui, c'est bien le but du jeu que de recueillir des images et vidéos de jeunes se scarifiant et se suicidant pour assouvir les pulsions de pervers pouvant les acheter par la suite sur le darknet.

C'est un mélange de méthodes de manipulations psychologiques extrêmement bien pensé pour avoir le plus de probabilité d'aboutir au niveau 50.

Il y a la méthode bien connue du pied-dans-la-porte, où l'on commence par dessiner une baleine sur une feuille, puis sur sa main, puis on se scarifie 3 entailles sur l'avant-bras, puis on arrive à se scarifier une baleine sur le bras. La ligne

de conduite pour arriver au suicide suit la même logique. En premier lieu on monte sur un toit, puis un autre jour sur un pont, puis un autre jour sur des rails, puis on finit par se jeter d'un toit élevé.

Et pour brouiller les pistes, pour que la manipulation soit moins visible, on mélange les épreuves, un jour on dessine une baleine, le lendemain on monte sur un toit, le surlendemain on discute avec d'autres « baleines ».

Le challenge utilise également une privation de sommeil qui ne fera que diminuer la capacité de résilience de l'individu : à partir du niveau 30, toutes les épreuves se déroulent à 4 heures 20 du matin.

Il y a également des épreuves consistant à entrer en contact avec d'autres baleines (whales), c'est-à-dire soit des « joueurs » soit des « tuteurs ». Probablement que cela entretient la volonté de jouer, que cela montre que l'on est pas seul, voir même cela augmente l'esprit de compétition.

Bref tout est pensé pour laisser le moins de chance possible au joueur de s'en sortir.

La population cible de ce jeu est celle des adolescents. En pleine période de transition vers l'âge adulte, le psychisme en dynamique de destruction/reconstruction constante, cet âge constitue un facteur de vulnérabilité.

Étrangement, alors qu'on pourrait penser que les pics de testostérone pourraient faire des hommes des cibles privilégiées, le sex-ratio des participants penche en faveur des femmes. Habituellement, ce sont les garçons les grands perdants de ces jeux, qui sont utilisés pour éprouver des sensations intenses qui donnent aux jeunes un sentiment d'existence.

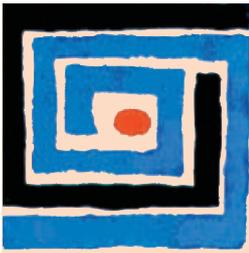
Pour rappel le suicide est la première cause de mortalité chez les 15-25 ans.

Malgré le buzz du BWC sur les réseaux sociaux (on ne compte plus les vidéos « J'AI FAIT LE BLUE WHALE CHALLENGE !!!!!!! »), il n'y a heureusement aucun décès recensé en France. Peut-on en conclure qu'il faut tout de même une vulnérabilité initiale de la personnalité pour se laisser embarquer dans cette spirale autolytique ? L'adolescente française ayant atteint le niveau 50 vit dans un foyer pour adolescents.

Quoi qu'il en soit, nos plus jeunes patients sont probablement des sujets à risque. Peut-être un jour serez-vous confrontés à un jeune homme, une jeune femme, une baleine dessinée sur la main ?

Soyez informés.

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS



SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

COTISATION pour 2017

Resserrons nos rangs, pour peser davantage !

Le Professeur Docteur Prénom : Nom :

Exercice professionnel : libéral hospitalier salarié

..... @

.....

.....

.....

.....

règle sa **cotisation pour** : **2017** concernant le SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS
et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE selon le tarif suivant :

	COTISATION 2017* Tarif valable jusqu'au 31 décembre 2017
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis plus de 4 ans	365 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 4 ans et plus de 2 ans	305 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 2 ans	235 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en formation (sur justificatif)	90 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres n'exerçant plus	175 €

(Nota Bene : nous pouvons aménager les modalités de votre règlement en cas de difficultés temporaires.)

par chèque à l'ordre du **SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS**,
à retourner : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

Signature (ou cachet) :

* **Sont inclus dans cette somme :**

- un abonnement à tarif préférentiel (55 € au lieu de 95 €) à notre revue *Psychiatrie Française* ;
- un abonnement annuel à tarif préférentiel (30 € au lieu de 40 €) à notre bulletin d'information *La Lettre de Psychiatrie Française* ;
- un forfait de 3 lignes gratuites dans la rubrique « *Petites annonces* » de *La Lettre de Psychiatrie Française* (cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année).
- **et aussi :**
 - des tarifs préférentiels lors de nos congrès et autres événements ;
 - des conseils personnalisés grâce à la mise à disposition d'un expert juridique pour tout contentieux professionnel.

45, rue Boussingault – 75013 PARIS

01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60

contact@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Rubrique dirigée par Maurice BENSOUSSAN*

Octobre-Novembre 2017

L'annonce du candidat élu à la Présidence de la République est respectée : l'évolution de l'ONDAM pour 2018 est fixée à + 2,3 %. Mais est-ce que cet objectif est suffisant pour donner les moyens nécessaires à la réorganisation des soins de ville ?

Le PLFSS paraît signer la fin des phases d'expérimentations régionales des actes de téléconsultation et de téléexpertise. Il prévoit la généralisation de ces actes en permettant aux syndicats médicaux et à l'assurance-maladie de déterminer les conditions de leur réalisation et de leur tarification. La psychiatrie devra être présente dans ces discussions.

Nous attendons également de savoir comment concrètement sera compensée l'augmentation de la CSG pour les médecins libéraux et hospitaliers.

L'actualité a également été marquée par l'annonce du plan gouvernemental d'accès aux soins par le Premier Ministre Édouard PHILIPPE et la Ministre de la Santé Agnès BUZYN. Il s'articule en 4 axes prioritaires : « renforcer l'offre de soins », « mettre en œuvre la révolution numérique en santé », « favoriser une meilleure organisation des professions de santé » et « faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover ».

Plusieurs mesures accompagnent ces axes telles que :

- Favoriser le cumul emploi-retraite des médecins en passant de 11.500 € à 40.000 € le plafond de revenu annuel pour être dispensé de cotisations retraites.

- Ouverture des stages chez les médecins libéraux à toutes les spécialités médicales avec des financements associés.

- Lancement d'une mission sur les soins non programmés.

- L'IGAS mènera une mission de simplification des charges administratives des professionnels de santé...

Il manque encore des mesures d'équité pour que les aides annoncées ne soient pas toutes fléchées vers les seules maisons de santé pluriprofessionnelles ou pour la télémédecine vers les seules structures organisées. L'exercice individuel de la médecine doit aussi être fortement accompagné. Nous comprenons de moins en moins, alors que l'on parle de plus en plus de délégations de tâches, qu'il n'y ait aucune mesure pour un forfait structure pour permettre le financement d'un secrétariat médical dans les cabinets, qui redonnerait du temps médical aux médecins.

Le vocabulaire politicien a la vie dure, car l'on parle toujours de « déserts médicaux » sans analyser les fondements de cet acharnement des technocrates et des politiques contre les médecins libéraux qui conduit aujourd'hui à leur disparition. Les Régions comme l'État font des annonces que nous jugerons sur les faits. Et pourtant le nombre des médecins entre 2016 et 2017 est en hausse de 1,8 % ! Que se passe-t-il pour que l'activité médicale baisse ? Le CNOM qui alerte sur la baisse à venir jusqu'en 2015 des effectifs médicaux souligne également la hausse de 90 % sur les 10 dernières années des médecins étrangers exerçant dans l'hexagone.

D'autres annonces sont faites par la Ministre de la Santé qui montrent une volonté de changement :

- Revoir le fonctionnement des urgences hospitalières.

- Intégrer dans la stratégie nationale de santé les troubles des apprentissages « dys ».

La Cour d'appel de Paris précise que le délai de 12 jours pour le contrôle par le juge dans le cas d'une demande de mainlevée court à partir de la réception de la demande au greffe du tribunal et non de l'enregistrement par le greffe du juge des libertés et de la détention.

Le Conseil d'État a rejeté un recours mettant en cause la possibilité pour un employeur d'être à l'origine d'une procédure disciplinaire contre un médecin. Le SPF reviendra en détail dans LLPF sur les conséquences professionnelles d'une telle décision.

Les psychologues et psychothérapeutes se verront exonérés de la TVA.

Sur le plan des nominations nous relevons que :

- La HAS va avoir un nouveau président : Dominique LE GULUDEC, présidente de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire est pressentie.

- Zaynab RIET, Directrice du groupe hospitalier du Havre, sera la nouvelle déléguée générale de la Fédération Hospitalière de France (FHF).

- Valérie SAINTOYANT, inspectrice générale des affaires sociales, a été nommée déléguée de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca).

* Psychiatre, Président du Syndicat des Psychiatres Français.

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

Les deux têtes du médecin

EVEN Guy

Paris : L'Harmattan - 2017 - Br. - 21,50 €

Les méthodes projectives

ANZIEU Didier, CHABERT Catherine, LOUET Estelle

Paris : PUF - 2017 - Br. - 17 €

Lacan

ASSOUN Paul-Laurent

Paris : PUF - 2017 - Br. - 9 €

Cohérence Philosophique de la psychanalyse : Aristote Lacan

BURSZTEIN Jean-Gérard

Paris : Hermann - 2017 - Br. - 20 €

L'inconscient, son espace-temps : Aristote, Lacan, Poincaré

BURSZTEIN Jean-Gérard

Paris : Hermann - 2017 - Br. - 19 €

Inconscient et algorithmes

LE DORZE Albert

Paris : L'Harmattan - 2017 - Br. - 17,50 €

Guérir par le rêve :

l'onirothérapie depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours

CROCQ Louis

Paris : L'Harmattan - 2017 - Br. - 23,50 €

Eugène Minkowski : philosophe de la psychiatrie

GRULIER Jean-Claude

Paris : L'Harmattan - 2017 - Br. - 28 €

Lacan à l'école des femmes

PESENTI-IRRMANN Marie

Toulouse : Érès - 2017 - Br. 25 €

Chirurgie esthétique & frontières de l'identité

GODEFROY Michel

Paris : L'Harmattan - 2017 - Br. - 15,50 €

Esthétique & psychiatrie

GODEFROY Michel

Paris : L'Harmattan - 2017 - Br. - 21,50 €

Précis de psychothérapie psychanalytique de l'enfant autiste, psychotique et borderline

GIRARD-FRESARD Jacqueline, PALACIO ESPASA Francisco, SPILLMANN Anne

Toulouse : Érès - 2017 - Br. - 15 €

Addiction et spiritualité

BESSON Jacques

Toulouse : Érès - 2017 - Br. - 14,50 €

Épistémologie et méthodologie en psychanalyse et en psychiatrie

Sous la dir. de Bernard GOLSE, Olivier PUTOIS et Alain VANIER

Toulouse : Érès - 2017 - Br. - 20 €

La structure inconsciente de l'angoisse

JADIN Jean-Marie

Toulouse : Érès - 2017 - Br. - 23 €

Des solitudes

Sous la dir. de Franck CHAUMON et Okba NATAHO

Toulouse : Érès - 2017 - Br. - 13 €

L'entreprise face au trouble psychique

BIRCK Gisèle, BONNET Clément

Toulouse : Érès - 2017 - Br. - 14,50 €

REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

INVENTAIRE

2015

- | | | |
|--------------------------|--|------|
| <input type="checkbox"/> | 1/15 : <i>Le narcissisme I</i> | 25 € |
| <input type="checkbox"/> | 2/15 : <i>Le narcissisme II</i> | 25 € |
| <input type="checkbox"/> | 3/15 : <i>Précarité économique</i> | 25 € |
| <input type="checkbox"/> | 4/15 : <i>Le désir mimétique entre psychopathologie et neurosciences</i> | 25 € |

2016

- | | | |
|--------------------------|--|------|
| <input type="checkbox"/> | 1/16 : <i>Adolescence et cinéma</i> | 25 € |
| <input type="checkbox"/> | 2/16 : <i>Qu'est-ce que penser ?</i> | 25 € |
| <input type="checkbox"/> | 3/16 : <i>Actualité de la phénoménologie psychiatrique</i> | 25 € |
| <input type="checkbox"/> | 4/16 : <i>Neurosciences et psychiatrie, quels rapports ?</i> | 25 € |

Revue PSYCHIATRIE FRANÇAISE : Bon de commande

Mme M. Pr Dr Nom :

Prénom :

Mél. : @

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

• commande les numéros ci-dessus (Veuillez cocher les cases correspondantes)

• TOTAL : €, à régler par chèque établi à l'ordre du **Syndicat des Psychiatres Français**

REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

NEUROSCIENCES ET PSYCHIATRIE, QUELS RAPPORTS ?

4/16 :

- Maya EVRARD : *Introduction*
- Jean-Louis GRIGUER et Michel BOTBOL : *Présentation*
- Simon-Daniel KIPMAN : *Longtemps, longtemps, longtemps après que les poètes aient disparu*
- Serge STOLÉRU : *Les deux faces du désir*
- Denis FOREST : *Dysfonction préjudiciable et cerveau brisé*
- Gaëlle KEROMMES, Brice MARTIN et Sylvie TORDJMAN : *Exploration de la conscience de soi à partir de la reconnaissance de l'image de soi et de l'autre dans le miroir : intérêts dans les troubles schizophréniques et autistiques*
- Fabian GUÉNOLÉ et Geoffrey MARCAGGI : *Relier le psychisme souffrant et le cerveau dysfonctionnel : neuro-psychanalyse et psychiatrie*

ENVIES DE LIRE

- Le fantôme du Golem de Gabriel Markus, ouvrage analysé par Simon-Daniel KIPMAN
- L'agonie vivante, à propos du livre de Ruwen Ogien, ouvrage analysé par Simon-Daniel KIPMAN



PSYCHIATRIE FRANÇAISE

**4/16 :
NEUROSCIENCES ET PSYCHIATRIE,
QUELS RAPPORTS ?**

Bon de commande à retourner au SPF :
45, rue Boussingault – 75013 Paris

Mme M. Pr Dr :

Nom :

Prénom :

..... @

.....

Code postal : Ville :

.....

Commande exemplaire(s) du N° 4/16 x 25 € = €
à régler par chèque établi à l'ordre du **Syndicat des Psychiatres Français.**

LIVRES EN IMPRESSIONS

PRÉCIS DE PSYCHOTHÉRAPIE PSYCHANALYTIQUE DE L'ENFANT AUTISTE, PSYCHOTIQUE ET BORDERLINE

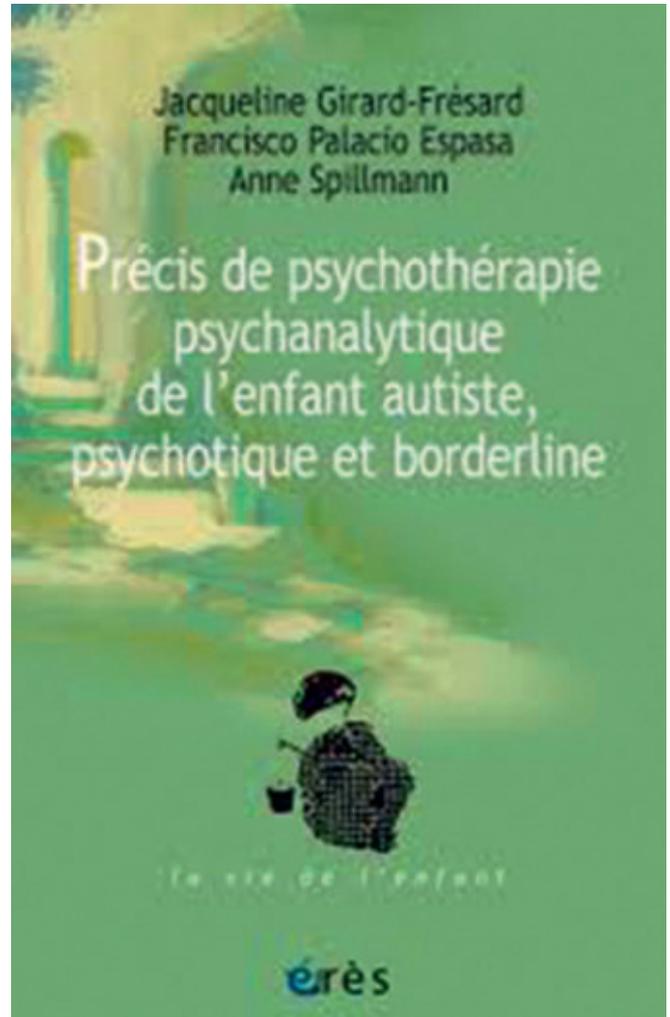
Lydia LIBERMAN
GOLDBERG

Sagesse Suisse :

Qui sont les auteurs de ce précis ? Ils travaillent en Suisse depuis longtemps et sont tous trois membres de la Société Suisse de Psychanalyse :

- Le Pr Fr. Palacio Espasa, successeur de Bertrand Cramer (lui-même succédant à Julian De Ajuriaguerra fondateur) fut de 1999 à 2007 à la tête du service hospitalier genevois de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent. Il fut responsable des structures de jour pour enfants autistes et psychotiques et s'attache toujours à développer les psychothérapies parents-enfants en exercice privé.
- Mmes J. Girard-Frésard et A. Spillmann sont toutes deux psychologues-psychothérapeutes, travaillant en institution pour enfants autistes tout en ayant une pratique privée.

Ils ont la particularité d'être d'une particulière intelligence car ils parviennent à écrire un ouvrage sur la psychothérapie psychanalytique de l'enfant autiste, ce qui est devenu difficile à entendre pour certains. Le fait d'y associer l'enfant psychotique et borderline permet de revenir à une finesse clinique qui ne se contente pas du trop englobant « trouble du spectre autistique ». Ce livre n'apprendra pas tant que cela aux vieux briscards de la pédopsychiatrie – oui ! la moyenne d'âge des pédopsychiatres est de 61 ans en France. En revanche, il est indispensable à tous nos jeunes confrères quelles que soient leurs orientations futures, qui souhaitent élargir leurs champs de connaissances sur les différentes possibilités thérapeutiques à proposer aux enfants autistes, psychotiques et borderline dont ils ont la charge, mais avant tout de les reconnaître. Ce précis, tel un didacticiel, au plan explicite, avec de nombreux exemples cliniques bien choisis, permet de dérouler pourquoi, comment et avec quelles espérances, un psychothérapeute s'engagera dans un travail psychanalytique avec son jeune patient, selon sa pathologie. Nous pouvons y lire pourquoi aucune piste n'est à négliger devant la souffrance d'un enfant et celles de ses parents et comment la proposition psychanalytique s'articule avec les autres pistes pédagogiques. Parce que la question est pourquoi se priver d'un tel instrument, pensé et élaboré depuis plus d'un siècle et qui peut permettre de rétablir des liens plus riches, plus subtils dans leur spécificité entre l'enfant et son monde interne, entre l'enfant et son entourage, quelle que soit sa psychopathologie ?⁽¹⁾



Thème : Enfance & parentalité
Auteurs : Jacqueline GIRARD-FRÉSARD, Francisco PALACIO ESPASA et Anne SPILLMANN
Éditeur : Érès
Collection : La vie de l'enfant
Date de parution : 21 septembre 2017
ISBN : 978-2-74925-598-9
Pages : 144
Format : 14 X 22
Prix : 15,00 €

En termes clairs, ne s'embarassant pas de théorisations envahissantes mais avec des références toujours citées dans une bibliographie indispensable à toute bibliothèque de psychiatre, nous cheminons dans une lecture agréable pour la pensée et utile dans la pratique clinique où la transmission d'un savoir un peu oublié par certains, est au premier plan.

⁽¹⁾ P.9 de cet ouvrage.

PETITES ANNONCES

RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par annonces@psychiatrie-francaise.com

Les ordres doivent parvenir au secrétariat

– Pour le N° 252 : le **17 novembre 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 49**.

(réf. 4121) **71 - CHALON-SUR-SAÔNE** – Psychiatre libéral **Cède gracieusement clientèle** courant 2018 cause retraite définitive. Bail des locaux à reprendre, plein CV. Activité partagée possible dès maintenant ☎ 06 81 19 05 94

(réf. 4122) **92 - HAUTS-DE-SEINE (Sud du département)** – Psychiatre libéral en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, bientôt à la retraite, **Désire transmettre patientèle et correspondants** à un(e) collègue ☎ 06 07 25 67 74

(réf. 4123) **92 - MEUDON** – Le CMPP **Recherche Psychiatre** 8h Hebdo (lundi) Contacter le Dr BERNELLE ☎ 06 70 22 76 72

CENTRE HOSPITALIER RAVENEL DE MIRECOURT (VOSGES) 45 mn de NANCY

RECHERCHE dès maintenant

– **PSYCHIATRES**
– **PÉDOPSYCHIATRES**
– **MÉDECINS GÉNÉRALISTES**

Projet autour de la réhabilitation psycho-sociale, le dépistage et la prise en charge précoce de psychoses émergentes et des troubles du spectre autistique.

Postes de Praticien Hospitalier ou Contractuel

Possibilité de logement, et de véhicule de service

Contacts :
Affaires Médicales
☎ 03 29 37 00 77
Poste 8019 ou 8071
minot.myriam@ch-ravenel.fr

(réf. 4124)



RECRUTE

UN PÉDOPSYCHIATRE OU PSYCHIATRE expérimenté en pédopsychiatrie sur l'Unité de Soins Intensifs du Soir

CDI représentant 0,40 ETP (15, 60 h)

À partir du 1^{er} trimestre 2018

Le département de psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (DPEA) couvre les besoins du 5^{ème} secteur Psychiatrie Infanto-Juvenile. Il dispose d'activités de consultations sur le Centre Alfred BINET, d'accueils en Soins Structurés de Jour et d'un Accueil Familial Thérapeutique.

Le poste concerne la responsabilité médicale d'un accueil en soin structuré de jour pour des patients de 6 à 15 ans, au sein d'une des 3 Unités René Diatkine, dite Unité de Soins Intensifs du Soir. L'accueil se fait entre 16h30 et 19h, quatre soirs par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le médecin dépend hiérarchiquement du médecin responsable du DPEA.

Si ce poste vous intéresse, merci de nous adresser une lettre de candidature assortie d'un curriculum vitae (sans oublier d'y mentionner votre date de naissance).

**Pour tous renseignements complémentaires
vous pouvez vous adresser à**
Nathalie LE ROUX ☎ 01 40 77 43 69
nathalie.leroux@asm13.org

(réf. 4125)

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

FORMATION

Le Département de Psychiatrie de l'Adolescent et du jeune Adulte Institut mutualiste Montsouris organise un **séminaire de psychopathologie périnatale**. – Informations et inscriptions : Mme Salima Belferroum – ☎ 01 56 61 69 23 – ✉ salima.belferroum@imm.fr



DIPLÔME DE PSYCHIATRIE INTÉGRATIVE

Sous la direction du **Dr Jean-Claude Monfort**, psychiatre, gériatre, PHU honoraire, et du **Dr Bertrand Garnier**, psychiatre, chef de pôle, CH Sainte-Anne, Paris

L'approche intégrative comme réponse aux personnes ayant un mal être qui ne répond pas aux soins traditionnels

Public concerné : professionnels exerçant en psychiatrie

Programme :

- 26/01/18 : La psychogénéalogie.
- 27/01/18 : La méditation en pleine conscience, l'EMDR et les TCC.
- 01/06/18 : La psychotraumatologie.
- 02/06/18 : Les thérapeutiques et la conciliation médicamenteuse.
- 21/09/18 : La psychanalyse.
- 22/09/18 : La psychothérapie institutionnelle.
- 23/11/18 : La systémie et les thérapies familiales.
- 24/11/18 : L'ajustement aux psychoses.

Renseignements : AFAR - 01 53 36 80 50 - www.afar.fr

RÉUNIONS ET COLLOQUES

En France

... novembre 2017

à **PARIS, le 17** : La Société médecine et psychanalyse organise un Groupe d'échanges sur la pratique co-animé par Danièle BRUN et Michèle LEVY-SOUSSAN. – Informations et inscriptions : Société médecine et psychanalyse – ✉ inscription@medpsycho.org – 🌐 <http://www.medpsycho.org/>

à **PARIS, le 18** : Le Collège International de Psychanalyse et d'Anthropologie organise une rencontre-débat sur le thème « **L'inconnu, l'étranger, l'étrangéité** ». – Informations et inscriptions : CIPA – ✉ contact@cipa-association.org – 🌐 www.cipa-association.org

à **AIX-EN-PROVENCE, le 21** : Le CREAI et la Corse organisent une Journée inter-régionale sur le thème « **Penser une logique de parcours en Sessad** ». – Informations et inscriptions : CREAI PACA et Corse – 6, rue d'Arcole – 13006 Marseille – ☎ 04 96 10 06 62 – ☎ 04 96 10 06 69 – 🌐 <http://www.creai-pacacorse.com>

à **LYON, le 21** : Le Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes organise une conférence psychanalyse en débat sur le thème « **Actes de tatouages et quête identitaire** ». – Informations et inscriptions : Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes – 25, rue Sala – 69002 LYON – ☎ 04 78 38 78 01 – ✉ glp.spp@wanadoo.fr

à **NANTES, le 24** : Le Groupe Nantais de pédopsychiatrie organise une conférence sur le thème « **Tintin au Tibet : souffrir et guérir par le récit une exploration des processus narratifs et de leur efficacité émotionnelle** ». – Informations et inscriptions : auprès de Pascale SEBBAN ✉ sebban.pascale@noos.fr

à **PARIS, le 24** : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Anthropologie et psychiatrie dans la société des affects** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – ☎ 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

à **PARIS, le 25** : L'Institut Français d'Analyse de Groupe et de Psychodrame (IFAGP) organise un Colloque sur le thème « **Les processus thérapeutiques de groupe à l'épreuve de la destructivité** ». – Informations et inscriptions : IFAGP – 12, rue Émile Deutsch de la Meurthe – 75014 PARIS – ☎ 01 45 88 23 22 – ✉ ifagp@club-internet.fr – 🌐 <http://www.ifagp.fr>

à **TOULOUSE, les 25 et 26** : L'École de Psychanalyse des Forums du Champ Lacanien organise ses Journées nationales sur le thème « **Le devoir d'interpréter** ». – Informations et inscriptions : ☎ 01 56 24 22 56 – ✉ secretariat-epfcl-france@epfcl.fr – 🌐 <http://www.champlacanienfrance.net>

à **PARIS, le 27** : Enfances et Psy organise un Colloque sur le thème « **Itinéraires de la transmission** ». – Informations et inscriptions : ✉ colloques@enfancesetpsy.net – ☎ 01 46 33 70 47 (boîte vocale) – 🌐 www.enfancesetpsy.fr

à **LYON, le 29** : La revue Santé Mentale organise les 3^{èmes} rencontres soignantes en psychiatrie sur le thème « **Isolement et/ou contentions : quelles perspectives cliniques ?** ». – Informations et inscriptions : Santé mentale – ☎ 01 42 77 52 77 – ✉ santementale@wanadoo.fr – 🌐 www.rencontressoignantespsychiatrie.fr

à **LYON, du 29 au 2 décembre 2017** : 9^{ème} édition du Congrès Français de Psychiatrie sur le thème « **La psychiatrie en mouvement** ». – Informations et inscriptions : CARCO – 6, cité du Paradis – 75010 PARIS – ☎ 01 55 43 18 18 – ✉ info@congresfrancaispsychiatrie.org – 🌐 www.congresfrancaispsychiatrie.org

... décembre 2017

à **MONTÉLÉGER (Drôme), le 1^{er}** : L'Association Française de Psychiatrie et le Pôle Centre de Psychiatrie Générale organisent un séminaire de phénoménologie clinique sur le thème « **Identité et Subjectivité** ». – Informations et inscriptions : Dr Griguer – ✉ jeanlouisgriguer@chs-levalmont.fr

à **PARIS, les 1, 2 et 3** : La Société Française de Psychopathologie de l'expression et d'art-thérapie (SFPE-AT) organise une Journée d'étude sur le thème « **L'intime** ». – Informations et inscriptions : SFPE-AT – Madame Ghislaine Reillanne – 83, av. d'Italie – 75013 Paris – ✉ ghislaine.reillanne@wanadoo.fr – 🌐 <http://www.sfpe-art-therapie.fr>

à **PARIS, le 8** : La Société médecine et psychanalyse organise un Groupe d'échanges sur la pratique co-animé par Danièle BRUN et Michèle LEVY-SOUSSAN. – Informations et inscriptions : Société médecine et psychanalyse – ✉ inscription@medpsycho.org – 🌐 <http://www.medpsycho.org/>

à **LYON, les 14 et 15** : L'Institut de Formations et d'application des Thérapies de la Communication (IFATC) organise un Colloque sur le thème « **L'architecture du changement** ». – Informations et inscriptions : IFATC – 117, rue Garibaldi – 69006 LYON – ☎ 04 72 83 51 12 – ✉ ifatc@ifatc.com – 🌐 www.ifatc.fr

à **PARIS, les 14 et 15** : La Ligue Française pour la Santé Mentale organise un Colloque sur le thème « **Bien-être psychologique et grands témoins : 10 clés pour comprendre et prévenir par des experts de la santé mentale** ». – Informations et inscriptions : LFSM – 11, rue Tronchet – 75008 PARIS – ☎ 01 42 66 20 70 – ☎ 01 42 66 44 89 – ✉ lfsm@orange.fr – 🌐 <http://www.lfsm.org>

à **LYON, le 19** : Le Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes organise une conférence psychanalyse en débat sur le thème « **L'enfant qui bouge trop : où est le problème ?** ». – Informations et inscriptions : Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes – 25, rue Sala – 69002 LYON – ☎ 04 78 38 78 01 – ✉ glp.spp@wanadoo.fr

... janvier 2018

à **PARIS, le 12** : La Société médecine et psychanalyse organise un Groupe d'échanges sur la pratique co-animé par Danièle BRUN et Michèle LEVY-SOUSSAN. – Informations et inscriptions : Société médecine et psychanalyse – ✉ inscription@medpsycho.org – 🌐 http://www.medpsycho.org/

à **PARIS, le 13** : La Société médecine et psychanalyse organise une journée d'étude sur le thème « **Pudeur/Impudeur – Moins de gestes, plus de regards : le corps dévoilé** ». – Informations et inscriptions : Société médecine et psychanalyse – ✉ inscription@medpsycho.org – 🌐 http://www.medpsycho.org/

à **MONTÉLÉGER (Drôme), le 19** : L'Association Française de Psychiatrie et le Pôle Centre de Psychiatrie Générale organisent un séminaire de phénoménologie clinique sur le thème « **Identité et Subjectivité** ». – Informations et inscriptions : Dr Griguer – ✉ jeanlouisgriguer@chs-levalmont.fr

à **MARSEILLE, le 26** : L'UMR 7268-ADES (Unité Mixte de Recherche-Anthropologie bio-culturelle, Droit, Éthique et Santé) et la commission Éthique et psychiatrie de l'Espace Éthique méditerranéen Paca-Corse organisent le colloque de la Commission Éthique et Psychiatrie sur le thème « **Anticiper, prévoir, prédire en psychiatrie : enjeux éthiques** ». – Informations et inscriptions : Espace Éthique Méditerranéen – ☎ 04 91 38 44 26 – ✉ secretariat.eem@ap-hm.fr – 🌐 www.medethique.com

à **LYON, le 27** : Le Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes organise un colloque sur le thème « **La mémoire du corps** ». – Informations et inscriptions : Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes – 25, rue Sala – 69002 LYON – ☎ 04 78 38 78 01 – ✉ glp.spp@wanadoo.fr

... février 2018

à **MONTÉLÉGER (Drôme), le 9** : L'Association Française de Psychiatrie et le Pôle Centre de Psychiatrie Générale organisent un séminaire de phénoménologie clinique sur le thème « **Identité et Subjectivité** ». – Informations et inscriptions : Dr Griguer – ✉ jeanlouisgriguer@chs-levalmont.fr

... mars 2018

à **MONTÉLÉGER (Drôme), le 2** : L'Association Française de Psychiatrie et le Pôle Centre de Psychiatrie Générale organisent un séminaire de phénoménologie clinique sur le thème « **Identité et Subjectivité** ». – Informations et inscriptions : Dr Griguer – ✉ jeanlouisgriguer@chs-levalmont.fr

à **LYON, le 6** : Le Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes organise une conférence psychanalyse en débat sur le thème « **Jeux et enjeux du corps au psychodrame** ». – Informations et inscriptions : Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes – 25, rue Sala – 69002 LYON – ☎ 04 78 38 78 01 – ✉ glp.spp@wanadoo.fr

à **PARIS, le 15** : L'AFAR organise un colloque sur le thème « **La psychogériatrie : une approche qui rassemble autour de la personne âgée** ». – Informations et inscriptions : AFAR – 46, rue Amelot – CS 90005 – 75536 PARIS Cedex 11 – ☎ 01 53 36 80 50 – ✉ 01 48 05 31 51 – ✉ formation@afar.fr

à **PARIS, le 16** : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Quel modèle pour la pédo-psychiatrie de demain : fiction et réalité** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

à **PARIS, le 23** : L'AFAR organise un colloque sur le thème « **Consommation de toxique à l'adolescence et positionnement professionnel** ». – Informations et inscriptions : AFAR – 46, rue Amelot – CS 90005 – 75536 PARIS Cedex 11 – ☎ 01 53 36 80 50 – ✉ 01 48 05 31 51 – ✉ formation@afar.fr

... avril 2018

à **PARIS, le 6** : La Société médecine et psychanalyse organise un Groupe d'échanges sur la pratique co-animé par Danièle BRUN et Michèle LEVY-SOUSSAN. – Informations et inscriptions : Société médecine et psychanalyse – ✉ inscription@medpsycho.org – 🌐 http://www.medpsycho.org/

à **PARIS, le 7** : La Société médecine et psychanalyse organise une journée d'étude sur le thème « **Pudeur/Impudeur – La faillite de la pudeur** ». – Informations et inscriptions : Société médecine et psychanalyse – ✉ inscription@medpsycho.org – 🌐 http://www.medpsycho.org/

à **LYON, le 24** : Le Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes organise une conférence psychanalyse en débat sur le thème « **La sexualité du malaise civilisationnel** ». – Informations et inscriptions : Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes – 25, rue Sala – 69002 LYON – ☎ 04 78 38 78 01 – ✉ glp.spp@wanadoo.fr

... mai 2018

à **PARIS, le 25** : La Société médecine et psychanalyse organise un Groupe d'échanges sur la pratique co-animé par Danièle BRUN et Michèle LEVY-SOUSSAN. – Informations et inscriptions : Société médecine et psychanalyse – ✉ inscription@medpsycho.org – 🌐 http://www.medpsycho.org/

à **PARIS, le 26** : La Société médecine et psychanalyse organise une journée d'étude sur le thème « **Pudeur/Impudeur – Le triomphe de l'impudeur** ». – Informations et inscriptions : Société médecine et psychanalyse – ✉ inscription@medpsycho.org – 🌐 http://www.medpsycho.org/

À l'étranger

... novembre 2017

à **GENÈVE (Suisse), les 22, 23 et 24** : La Conférence Internationale de psychotraumatologie et de médiation organise sa 5^{ème} conférence. – Informations et inscriptions : ✉ 51CPM2017@ch-kuoni.com

... janvier 2018

à **BRUXELLES, les 22 et 23** : La Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale (LBFMSM) organise un Colloque sur le thème « **Dieu est-il las ?** ». – Informations et inscriptions : ✉ lbfm@slynet.be – 🌐 www.lbfsm.be

LA LETTRE

☎ 01 42 71 41 11

La Lettre de Psychiatrie Française – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

✉ courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)

Tirage : 11 000 ex. – Dépôt légal : octobre-novembre 2017 – ISSN : 1157-5611

Directeur de la publication : François KAMMERER

Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC

Rédacteur en chef adjoint : Nicole KOECHLIN

Comité de rédaction : Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bernard GIBELLO, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Claude NACHIN, David SOFFER, Pierre STAËL

Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE

Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-sur-Noireau – N° 186406

POUR VOS AGENDAS



Dans le cadre des *Rencontres de l'AFP*

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE

les Septièmes Rencontres de Suze-la-Rousse

en lien avec la 23^{ème} édition du Festival de la correspondance à Grignan

« L'identité »



le vendredi 6 juillet 2018 : de 14 heures à 18 heures

le samedi 7 juillet 2018 : de 9 heures à 18 heures

au château départemental de Suze-la-Rousse (Drôme Provençale)

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Yves COZIC, Bruno GALLET,
Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG

Pour plus de précisions sur l'organisation de ce colloque,
contacter le secrétariat de l'Association Française de Psychiatrie :

45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ contact@psychiatrie-francaise.com